

DIAGNOSTIC



révise son :

Plan Local d'Urbanisme

> ATOUTS / CONTRAINTES ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire communal est divisé en deux entités majeures : une entité agricole et une entité urbaine

Il est marqué par la présence de plusieurs cours d'eau dont le Cromois enterré dans la traversée de la ville. Ces cours d'eau et les bassins de rétention qui les accompagnent assurent la gestion des eaux pluviales.

La qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin de La Tille est insuffisante et doit être améliorée.

A l'intérieur de l'entité urbaine, le patrimoine végétal est très présent, notamment avec les espaces verts d'agrément, les alignements d'arbres et la constitution d'une trame verte restant à consolider.



Plusieurs risques existent sur la commune :

- le risque d'aléa inondation présent à l'Est du territoire communal,
- le risque retrait-gonflement des argiles ; l'aléa est moyen sur la majeure partie du territoire communal et notamment sur la partie urbanisée,
- le risque de remontées de nappe élevée au droit des cours d'eau du Cromois et de la Mirande.

Le secteur Sud-Ouest de la commune est couvert par le Plan d'Exposition au Bruit lié à la base aérienne 102 située sur les communes de Neuilly-les-Dijon et d'Ouges.

La qualité de l'air est impactée par les infrastructures très circulées mais les taux des polluants restent inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur. L'utilisation du tramway va progressivement contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Depuis plusieurs décennies, des actions sont menées par la municipalité en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

> SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

